



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2006

### COMPTE RENDU

L'an deux mille six, le vingt novembre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de PARMAIN, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dodrelle, Mme Bouvard, Mme Aubert, M. Chopin, M. Manchet, M. Le Bihan, Mme Bouchet **Adjoints**  
M. Balac, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Sineau, Mme Legrand, M. Pelc, Mme Chatelier, M. Hatot, M. Carrara, M. Duval (à partir de 19h30), **Conseillers municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** : M. Piollet (P/Mme Dodrelle), Mme Hunaut (P/Mme Chatelier), Mme Donati (P/Mme Aubert), Mme Leballeur (P/Mme Lachaux), Mme Viot (P/Mme Sineau), Mme Domange (P/M. Carrara).

**ABSENTS, EXCUSES** : Mme Renaud, Mme Cambon, M. Morel, Mme Grandin M. Sourine.

*M. Le Bihan a été élu Secrétaire de Séance.*

---

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Monsieur le Maire* demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter 3 points à l'ordre du jour

- Subvention exceptionnelle au CCAS
- Tarif des sépultures
- Appel à candidature – marché d'assurance statutaire du personnel communal

#### **1) Débat d'Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire retrace les grandes lignes de la fiscalité, des emprunts et de l'endettement par habitant. Il donne les différentes orientations :

- de la politique salariale,
- de la politique d'investissement,

- de l'évolution de la fiscalité sur les 5 derniers exercices : les taux n'ont pas évolué depuis 5 années, la Taxe Professionnelle reste stable depuis plusieurs années les données actuelles remontent jusqu'à 2001.

Les taux se situent dans la moyenne départementale.

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition sont appliqués sur les bases établies par les services de l'Etat.

Il indique que les bases du secteur sont très élevées.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rester sur les mêmes taux en 2007.

La fiscalité est passée de 2 millions en 2001 à 2 430 000 euros en 2006.

Si en parallèle on ne prend que l'évolution de la masse salariale qui représente 43 % des dépenses de fonctionnement, l'augmentation sur les 3 dernières années est de 15 %.

Monsieur le Maire précise que le Glissement Vieillesse Technicité imposé se situe entre 3,5 % et 4,5 % par an alors que le produit de la fiscalité n'évolue que de 1,5 % en moyenne.

L'externalisation d'un certain nombre de services dû aux arrêts maladie a été nécessaire. Une étude sera demandée au service comptabilité pour évaluer le coût de ces prestations.

L'année 2007 aura entre autre objectif la maîtrise de la masse salariale.

### **Les emprunts :**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des emprunts et mets l'accent sur la chute des remboursements à partir de 2010.

Monsieur le Maire donne le montant de la dette par habitant : 360 €

### **L'engagement pour 2007 :**

La capacité d'endettement étant pratiquement nulle cette année, la couverture de l'investissement sera complétée par la vente de biens immobiliers. Cette démarche permettra de dégager entre 700 000 et 1 000 000 d'euros pour les dépenses d'investissement.

Selon les engagements pris en début de mandat et afin d'atteindre les objectifs définis, Monsieur le Maire préconise :

- 1) maintient de la fiscalité
- 2) dépenses de personnel maîtrisées
- 3) emprunts mesurés

***Monsieur DUVAL prend place dans l'assemblée.***

***Monsieur le Maire informe de la suppression du point n°3 de l'ordre du jour « Déclaration d'Utilité Publique sur un terrain privé ».***

## **2) Demande de subvention ARTEMIS**

=> **ATTRIBUE A L'UNANIMITE** la subvention à l'association ARTEMIS d'un montant de 1 000 euros.

## **3) Subvention exceptionnelle au CCAS**

**A L'UNANIMITE**

=> **ATTRIBUE** un montant de 2 000 euros en subvention complémentaire.

## **4) Désignation des représentants des communes et EPCI à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise**

=> **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire comme représentant de la Ville à l'Etablissement Public foncier du Val d'Oise.

## **5) Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2006**

Afin de permettre le mandatement des factures en cours, il est nécessaire de modifier les crédits du Budget Primitif 2006,

**Le Conseil municipal,**

=> **VOTE A L'UNANIMITE** la Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2006 (*voir annexe*).

## **6) Demande de subvention pour l'informatisation de la Bibliothèque Municipale**

Un projet d'informatisation de la Bibliothèque Municipale est en cours,

**A L'UNANIMITE**

=> **SOLLICITE** les subventions afférentes à ce dispositif.

## **7) Demandes de subvention pour travaux 10 rue Guichard : aménagement et création de la salle du rez-de-chaussée**

**Le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

=> **DEMANDE** l'obtention des subventions,

=> **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Montant total des travaux baies vitrées: 11 978 Euros HT soit 14 325 Euros TTC

Subvention Etat 35 % :4 192,30 Euros

Montant à la charge de la ville : 7 785,70 Euros HT soit 9 311.69 Euros TTC

Montant total des travaux rénovation intérieure : 24 700 Euros HT soit 29 541,20 Euros TTC  
Subvention Etat 35 % : 8 645 Euros  
Montant à la charge de la ville : 16 055 Euros HT soit 19 201,78 Euros TTC

=> **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

=> **S'ENGAGE** à prendre en charge la part de financement non accordée la DGE,

=> **S'ENGAGE** à prendre à charge la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,

=> **SOLLICITE** auprès de l'Etat la subvention à hauteur de 35 % du montant HT pour 12 837,30 Euros.

### **8) Demandes de subvention pour travaux Ecole de Jouy le Comte : rénovation des sanitaires et cours de l'école**

**Le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

=> **DEMANDE** l'obtention des subventions,

=> **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Montant total **des travaux sanitaires** : 17 000 Euros HT soit 20 332 Euros TTC  
Subvention Conseil Général 35% : 5 950 Euros  
Subvention Etat 35 % : 5 950 Euros  
Montant à la charge de la ville : 5 100 Euros HT soit 6 099.60 Euros TTC

Montant total **des travaux cours**: 16 000 Euros HT soit 19 136 Euros TTC  
Subvention Conseil Général 35% : 5 600 Euros  
Subvention Etat 35 % : 5 600 Euros  
Montant à la charge de la ville : 4 800 Euros HT soit 5 740,80 Euros TTC

=> **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

=> **S'ENGAGE** à prendre en charge la part de financement non accordé par le Conseil général ou la DGE,

=> **S'ENGAGE** à prendre à charge la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué

=> **SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Val d'Oise la subvention à hauteur de 35% du montant HT pour 11 550 Euros,

=> **SOLLICITE** auprès de l'Etat la subvention à hauteur de 35 % du montant HT pour 11 550 Euros.

## **9) Demandes de subvention pour travaux Ecole Maurice Genevoix maternelle : ravalement extérieur et peintures intérieures**

**Le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

=> **DEMANDE** l'obtention des subventions,

=> **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Montant total **des travaux** : 63 098,00 Euros HT soit 75 465,21 Euros TTC

Subvention Conseil Général 35% : 22 084,30 Euros

Subvention Etat 35 % : 22 084.30 Euros

Montant à la charge de la ville : 18 929,40 Euros HT soit 22 639,57 Euros TTC

=> **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

=> **S'ENGAGE** à prendre en charge la part de financement non accordée par le Conseil général ou la DGE,

=> **S'ENGAGE** à prendre à charge la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,

=> **SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Val d'Oise la subvention à hauteur de 35% du montant HT pour 22 084.30 Euros,

=> **SOLLICITE** auprès de l'Etat la subvention à hauteur de 35 % du montant HT pour 22 084.30 Euros.

## **10) OPAH – Parc Naturel du Vexin Français - prolongation et possibilité d'abonder**

Pour permettre aux habitants de la commune de bénéficier des subventions du Pacte Arim ( rénovation de l'habitation principale), la ville de Parmain doit abonder à hauteur d'un pourcentage défini par les conseils municipaux.

*Monsieur le Maire* propose pour les dossiers à venir avant la fin de l'opération (31 décembre 2007) :

- de fixer à 5 le nombre de dossiers d'ordre général,
- de fixer à 5 le nombre de dossiers relatifs aux personnes âgées dépendantes,
- de fixer à 5 le nombre de dossiers destinés aux personnes à mobilité réduite,
- de limiter la participation de la commune à 5 % d'un montant plafonné de travaux à 9 000 euros H.T.

**A L'UNANIMITE**

=> **ADOPTE** ces propositions.

### **11) Participation au syndicat du CES de Parmain pour 2007**

Pour permettre les emprunts jusqu'en 2007,

**A L'UNANIMITE**

=> **VOTE** la participation d'un montant de 7 006,80 euros pour l'année 2007 au syndicat du Collège de Parmain.

### **12) Annulation de mandat**

**A L'UNANIMITE**

=> **ACCEPTE** d'annuler un mandat d'un montant de 37 euros dont le bénéficiaire a soldé son compte bancaire en 2003, ce mandat étant devenu obsolète.

### **13) Dénomination de la place Edith Moineau**

Suite au décès de Madame Suzanne SOUFFLET dite Edith MOINEAU artiste parminoise reconnue dans toute la région, il a été demandé au Conseil municipal de baptiser la placette située à proximité de son ancien domicile « Place Edith Moineau ».

Le Conseil municipal souhaite différer sa décision dans l'attente du règlement de la succession et sous réserve de l'accord de la famille.

**A L'UNANIMITE**

=> **ADOPTE** cette proposition.

### **14) Sortie du patrimoine communal d'un véhicule communal pour destruction**

*Monsieur le Maire* indique que le véhicule communal de marque Peugeot J5, immatriculé 329 AVE 95, dont la date de mise en circulation est le 6 juillet 1992 et suite à une estimation de remise en état, il s'avère que le coût des réparations par rapport à la valeur vénale du véhicule ne justifie pas les réparations.

*Monsieur le Maire* demande à l'assemblée d'accepter la sortie de ce véhicule du patrimoine communal pour sa destruction.

**Le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

=> **AUTORISE** la sortie du patrimoine communal et la destruction de ce véhicule.

### **15) Tarif des sépultures au 1<sup>er</sup>/01/2007**

**A L'UNANIMITE**

=> **ADOPTE** les nouveaux tarifs :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	% hausse
15 ans	153 €	180 €	17,65 %
30 ans	305 €	350 €	14,75 %
50 ans	610 €	700 €	14,75 %

### **16) Appel à candidature – marché d’assurance statutaire du personnel communal**

#### **Le Conseil municipal**

=> **AUTORISE A L’UNANIMITE** Monsieur le Maire à lancer l’appel à candidature pour le marché à procédure adaptée relatif à l’assurance statutaire du personnel communal.

\* \*  
\*

Remerciements des enseignants qui sont très touchés de l’amélioration des conditions de travail et remerciements au Directeur des Services Techniques pour sa disponibilité pendant les vacances ainsi que le personnel des services techniques.

Remerciements de Monsieur PELC pour la pose des bancs sur les bords de l’Oise.

*Informations :*

**Madame BOUCHET** indique que la ville de Parmain a obtenu le label ville fleurie pour 2006.

**Madame CHATELIER** rappelle que le spectacle de Noël pour les enfants des écoles se tiendra le mercredi 6 décembre 2006 à 14h30.

Le Noël du personnel communal aura lieu à la salle Jean Sarment le 15 décembre 2006 à 18 heures.

**Madame DODRELLE** informe l’assemblée qu’une édition du journal municipal spécial école est en cours et sortira prochainement.

***L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.***

Roland GUICHARD  
Maire de PARMAIN  
Conseiller général du Val d’Oise